

Déclaration préalable des élus du SNUipp-FSU à la CAPD du 1er Juillet 2013

Monsieur le directeur académique,

Comme nous vous l'avons formulé aujourd'hui par courrier, à quatre jours des vacances et pour tenir compte du besoin qu'ont les collègues et les écoles de structurer l'organisation de leur rentrée avant les congés, les délégués du SNUipp-FSU n'ont pas souhaité bloquer la tenue de la CAPD ce 1er juillet.

Pour autant, ils estiment que vous n'avez pas organisé cette CAPD dans de bonnes conditions :

- la convoquer à une heure aussi tardive que 14h30 risque d'empêcher de mener ses travaux jusqu'au bout, même si, ils en informent les autres membres de la commission, les élus du SNUipp sont disposés à siéger jusqu'à la conclusion de tous les travaux et sans limite d'heure.
- Nous recevons ce matin même à 10h38 un nouveau projet d'affectation, modifié suite aux affectations sur postes à profil. Ces modifications ont obligé les élus CAPD à effectuer les vérifications dans un délai plus que réduit !

Aussi font-ils la demande au DA de convoquer immédiatement une nouvelle CAPD qui se tiendra dès demain en complément de celle-ci.

Le respect du dialogue social et du paritarisme l'exigent.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, nous souhaiterions revenir sur plusieurs questions diverses dont certaines d'entre-elles vous ont été adressées par courrier directement ou par l'intermédiaire de vos services.

Tout d'abord l'augmentation du contingent hors-classe. Les collègues qui ont annoncé leur départ au 31/8/2013 peuvent encore annoncer qu'ils restent en activité jusqu'à cette date. L'administration doit informer et interroger dès maintenant les collègues concernés et notamment les promus-retraitables pour qu'ils puissent se déterminer dans les meilleures conditions. Nous réclamons la nouvelle liste de la HC prenant en compte ces éléments.

Concernant le passage à la semaine de 4 jours et demi, nous vous avons sollicité à plusieurs reprises, notamment le 20 juin par courrier et encore jeudi dernier, pour connaître les décisions que vous avez arrêtées concernant les projets de quelques communes de passer dès la rentrée 2013 à un rythme de classe de 9 demi-journées par semaine.

Vous avez maintenant donné la liste de ces communes au ministère, Nous vous demandons communication de cette liste à la CAPD. Nous vous demandons également de communiquer très rapidement vos décisions aux écoles concernées par ce dossier.

Toujours sur ce dossier, nous sommes également en attente de réponses concernant la gestion des TR affectés dans les circonscriptions où toutes les écoles n'ont pas le même rythme.

Concernant les postes à profil, dans le courrier envoyé aux candidats vous écrivez « après consultation de la CAPD », il serait plus juste d'écrire « après information » puisque nous n'avons pas été consultés, précisément!

Vous avez choisi unilatéralement de faire un recrutement avec profilage des postes, nous vous avons déjà refusé cette interprétation de la circulaire dès les opérations de carte scolaire en CTSD et nous ne cautionnons pas plus aujourd'hui qu'hier vos décisions.

Le Vaucluse est un des seuls départements à sélectionner les candidats par le profilage.

Pour la majorité des autres départements, c'est le barème qui joue même si des entretiens ont lieu pour informer les candidats sur les sujétions spéciales liées au poste et non pas pour leur faire passer un examen.

Plus précisément concernant les dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de 3 ans ».

Le calendrier suivi par le ministère pour finaliser la création de ces postes a empêché d'intégrer les

affectations dans le mouvement définitif et surtout d'en fixer les règles d'attribution. Maintenant, nous estimons que l'administration départementale n'a pas non plus géré les affectations sur ces postes dans un calendrier adapté. Les postes de titulaires libérés par les candidats affectés auraient du apparaître en phase d'ajustement aujourd'hui. Les nominations de candidats qui participent à la phase d'ajustement, en amont, auraient évité de revenir sur le projet d'affectations examiné aujourd'hui.

Ces postes étant donnés à titre provisoire, nous demandons qu'un état des lieux soit fait avant l'ouverture du prochain mouvement pour demander aux collègues qui seront sur ces postes s'ils souhaitent poursuivre ou regagner leur poste à titre définitif. Les postes alors libérés et les nouveaux postes installés l'an prochain devront être ouverts au mouvement 2014 dès la première phase, à tous les collègues, sans profilage.

Un autre point sur lequel les compétences des personnels ne sont pas exploitées logiquement est la mise en stage des M2/C2.

Mettre les M2 en formation sur la classe d'un Maître d'Accueil Temporaire posent de nombreux problèmes, ne serait-ce que statutairement.

L'indemnité d'accompagnement proposée aux MAT serait de 200 euros par an, ce qui paraît être vraiment peu sachant que l'an dernier, les MAT qui ont accueilli des stagiaires dans leur classe ont touché une indemnité par étudiant de 100 euros pour la semaine. Dans la circulaire ministérielle il est indiqué qu'un montant de 400€ est prévu pour un ou deux M2.

De plus, lorsque ces étudiants seraient dans la classe en responsabilité dès la Toussaint : quelles devront/pourront être les fonctions du MAT pendant ce temps ?

L'accompagnement des M2 doit être inclus dans les missions des Maîtres Formateurs.

Nous nous inquiétons de la gestion désordonnée des PEMF : avec un lettre de mission envoyée en mai 2013 datant pourtant de mai 2012, il semble urgent de réactualiser leurs missions.

Les PEMF n'interviennent pratiquement plus dans les unités d'enseignement.

Pourquoi ne pas avoir placé directement les décharges M2/C2 sur les décharges MF ?

Ainsi, les MF retrouveraient leur 33% de décharge et cela remettrait tous les PE sur un pied d'égalité pour le même service.

Quoiqu'il en soit les PEMF ont besoin d'information sur l'année à venir, ne serait-ce que pour leur jour de décharge qui doit être organisé avec un maximum de cohérence avec la formation des Pes.

A propos des futurs PES : quelle organisation est prévu pour leur formation ? Comment sera géré leur jour de décharge ? Le SNUipp est intervenu à plusieurs reprises pour que ces décharges soient intégrées aux postes proposés en phase d'ajustement.

Par ailleurs et toujours en lien avec l'entrée dans le métier, quel sera le nombre d'Emplois Avenir Professeurs à la rentrée ?

Nous regrettons d'avoir à poser toutes ces questions relevant d'un conseil de formation qu'il est urgent de convoquer.

Enfin, nous avons demandé à plusieurs reprises quand les collègues nommés sur un poste de Brigade de Formation Continue connaîtrons leur école de rattachement. A quelques jours des vacances, il est plus que temps pour ces collègues nommés le 14 mai dernier.

La CAPD va examiner aujourd'hui les projets d'affectation des collègues enseignants participant à la phase d'ajustement pour la rentrée de Septembre.

Le SNUipp-FSU a apprécié la tenue du réunion de travail restreint sur la composition des postes qui s'est tenu le 12 juin. Nous en faisons un bilan globalement positif.

Elle a bien joué le rôle qui lui était dévolu à la demande conjointe des 3 délégations des personnels et dans les limites de l'esprit dans lequel le SNUipp-FSU avait demandé qu'il soit défini : « d'abord permettre de confronter les avis sur les possibilités de composition des postes, ensuite permettre de réduire les échanges informels et bilatéraux entre l'administration et chaque organisation syndicale, tant par mels répétés que par téléphone », pour éviter l'accumulation de questions sans réponses et la mise en place d'un climat de travail tendu entre les membres de la CAPD.

Le travail effectué le 12 juin a été constructif et a permis d'améliorer les configurations des postes fractionnés et de veiller à ne pas oublier de postes vacants, au bénéfice des collègues participant au

mouvement.

Pour atteindre ce but, il a servi à confirmer des révisions apportées au mouvement définitif et à clarifier des situations individuelles restées en suspens qui avaient des incidences sur la composition des postes de la phase d'ajustement.

Au-delà du travail effectué pendant cette réunion et de sa poursuite experte par les secrétaires de la DOS, nous déplorons que la liste de postes arrêtée par l'administration ne soit pas à la hauteur de ce qu'elle aurait pu être.

Nous regrettons que nos demandes, formulées à plusieurs reprises, de recruter sur les dispositifs « *plus de maitres que de classes* » et « *scolarisation des moins de trois ans* » AVANT la publication des postes et d'inclure les décharges des futurs PES dans les postes offerts n'aient pas été réalisées.

Parmi les 225 participants, plus de 150 collègues vont obtenir une affectation dont plus d'une centaine dans leur 10 premiers vœux.

L'équivalent de 19,25 postes restent vacants et plus de 70 collègues restent sans affectation, ils ne connaîtront pas leur affectation avant le 6 septembre, lors de la phase d'ajustement de rentrée.

Outre les postes libérés par les candidats retenus sur les dispositifs cités ci-dessus, les décharges PES et les ouvertures de classe, il apparaît clairement que le nombre de postes offerts en septembre sera inférieur aux collègues en attente d'affectation.

Nous attendons vos éclaircissements sur la gestion des surnombres à la rentrée et les consignes qui seront données aux collègues pour les premiers jours de rentrée.

Les délégués du SNUipp-FSU 84 à la CAPD

CASTETS Pauline - ODINOT Nicolas - APRIN Alexandra - CHARDON Julie –
ABASSI Vanina - MOURIES Frédéric - BAYEUX Carole - PEIGNIEN Layla -